

Règlement du Bike and Run de la Batterie de Merville

Organisé par Cabourg Triathlon Pays d'Auge

Article 1 : Présentation de l'épreuve

Le Bike and Run de la Batterie de Merville est une épreuve sportive organisée par le club Cabourg Triathlon Pays d'Auge. Elle se déroulera le dimanche 2 février 2025, départ et arrivée sur le site du musée de la Batterie de Merville. L'épreuve consiste en une course en binôme avec un seul vélo VTT pour deux personnes.

Article 2 : Parcours et catégories

Plusieurs courses sont proposées :

- Bike and Run S (15 km) : Cadets, Juniors et Adultes - Départ 9h00 ;
- Bike and Run XS (10 km) : Minimes et Adultes - Départ 9h10 ;
- Bike and Run 14/15 ans (4,5 km) - Départ 11h00 ;
- Bike and Run 10/13 ans (3 km) - Départ 11h30 ;
- Bike and Run 6/9 ans (1,5 km) - Départ 11h50.

Article 3 : Conditions de participation

L'épreuve est ouverte à tous, licenciés et non-licenciés. Les participants mineurs devront fournir une autorisation parentale. Les licenciés devront présenter leur licence en cours de validité.

Le FIS (Formulaire Info Santé) remplace le certificat médical « sport en compétition »

Il est demandé aux non-licenciés Triathlon de compléter ce formulaire lors de l'inscription.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur le site de Cabourg Triathlon :

<https://www.cabourgtriathlonpaysdauge.fr> ou sur place le jour de l'épreuve dans la limite des places disponibles. Les tarifs seront affichés sur le site d'inscription.

Clôture des inscriptions en ligne 48 heures avant l'épreuve (majoration sur place le jour de l'épreuve)

Article 5 : Équipement obligatoire

Chaque équipe doit disposer d'un vélo VTT en bon état et de deux casques homologués. Le port du casque est obligatoire pour les deux équipiers pendant toute la durée de l'épreuve.

Caractéristiques du vélo VTT :

- Le diamètre maximal de la roue est de 29 pouces ;
- La largeur minimale du pneu doit être de 1.5 pouce ;
- Tout type de prolongateur est interdit ;
- Les « bar ends » sont autorisés mais doivent être positionnés à l'extrémité du cintre et bouchés ;
- Les roues peuvent être de tailles différentes ;

- Les pneus à crampons et/ou lisses sont autorisés ;
- Les cintres type vélo de route sont interdits ;
- Les vélos de cyclo-cross sont interdits.

Article 6 : Déroulement de la course

Le départ est donné pour un seul des deux équipiers qui parcourra à pied un tronçon dans le musée de la batterie de Merville avant de rejoindre son partenaire qui sera avec le VTT. Pas plus d'une seule personne sur le VTT, le VTT doit toujours accompagner les équipiers. Les relais sont libres mais le vélo doit toujours être en mouvement, interdiction donc de le déposer.

La ligne d'arrivée doit être franchie simultanément par les deux équipiers et leur VTT.

Article 7 : Chronométrage

Un système de chronométrage sera utilisé par l'organisateur.

Article 8 : Classement et récompenses

Un classement sera établi pour chaque catégorie. Des récompenses seront attribuées aux premières équipes de chaque catégorie.

Article 9 : Sécurité

Un service médical sera présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Les participants s'engagent à respecter le code de la route et les consignes des organisateurs.

Article 10 : Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile. Il est vivement conseillé aux participants de souscrire une assurance individuelle accident.

Article 11 : Droit à l'image

Les participants autorisent l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître.

Article 12 : Annulation

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 13 : Acceptation du règlement

La participation à l'épreuve implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement.

Contact

www.cabourgtriathlonpaysdauge.fr

email : cabourgtriathlon@gmail.com

Portable : 06.26.36.58.87 et 06.73.77.35.65